



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Maire d'Argelès-sur-Mer du 18 Mars 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville d'Argelès-sur-Mer, du Lundi 14 Avril 2025 à 8h00 au Vendredi 16 Mai à 17 heures, soit pendant 33 jours consécutifs. M. SOUBRA Gilles, développeur territorial, retraité, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête, du Lundi 14 Avril 2025 à 8h00 au Vendredi 16 Mai 2025 à 17 heures à la mairie d'Argelès-sur-Mer (Allée Ferdinand Buisson), du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur :

M. Gilles SOUBRA, commissaire-enquêteur
Mairie d'Argelès-sur-Mer
Allée Ferdinand Buisson
BP 99 66700 ARGELES-SUR-MER Cedex

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.ville-argelessurmer.fr et sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6142> Des observations pourront également, être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6142@registre-dematerialise.fr Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Argelès-sur-Mer pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le Mardi 15 Avril 2025 de 9h00 à 12h00
- le Mercredi 23 Avril 2025 de 09h00 à 12h00
- le Vendredi 16 Mai 2025 de 14h00 à 17h00.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra à M. le Maire d'Argelès-sur-Mer le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, à la mairie d'Argelès-sur-Mer pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site Internet de la commune : www.ville-argelessurmer.fr.

A l'issue de l'instruction, le Conseil municipal d'Argelès-sur-Mer se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de modification du PLU et décider, s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Didier WINZER en charge du dossier au service urbanisme de la mairie (tel. : 04.68.95.34.38).

Le Maire
Antoine PARRA

